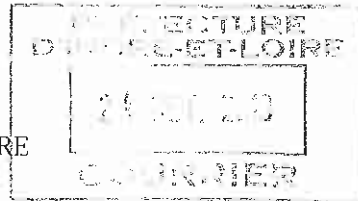




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le 18 OCT. 2013

Service Evaluation, Energie, Valorisation de la Connaissance

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
15 rue Bernard Palissy
37925 TOURS CEDEX 9

Nos réf : 2013-1245

Vos réf. :

Affaire suivie par : Yannick JOURDAN

Yannick.Jourdan@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 02 36 17 46 38 - Fax : 02 36 17 46 02

Courriel : service.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale

Application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme

Dossier : Projet de PLU sur la commune de Bossay-sur-Claise)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 11/07/13

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale le : 11/10/13

En application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme et à défaut d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observations émises sur le dossier référencé ci-dessus.

Une information relative à cette absence :

- est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public ;
- est à mettre en ligne sur le site Internet de la Préfecture.

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Nicolas FORRAY

PJ :
Copie à DDT 37

ACCUEIL DU PUBLIC : 959 rue de la Bergeresse à OLIVET

Horaires d'ouverture 8h15-12h00 / 13h45-17h00

5, avenue Buffon -BP 6407

45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 41 - Fax : 02 36 17 41 01

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

